



République Française
Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges
Commune de Lépauges sur Vologne

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 088-218802668-20250220-DE_001_2025-DE

S'LO

Séance du jeudi 20 février 2025 à 18 heures 00

Date de la Convocation: 15 février 2025 *vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de GREMILLET Virginie,*

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Présents : GREMILLET Virginie PARADIS Philippe VILLEMIN Gérard AMET Monique HONORÉ Reynald TARDY Johann JACQUOT Jean-Paul LAHAYE Hervé PREVOT Dominique THIAVILLE Marie-Bénédicte

Représentés : EMERAUX Jessica représentée par VILLEMIN Gérard FREUDENBERGER Anne-Marie représentée par JACQUOT Jean-Paul GUERY Christophe représenté par PREVOT Dominique LUTIN-DELZERS Corinne représentée par THIAVILLE Marie-Bénédicte

Pour: 14
Contre: 0
Abstention: 0

Absents - excusés :

Secrétaire de séance : AMET Monique

DE 001 2025 : APPROBATION DE LA CONTRIBUTION AU SMIC (SYNDICAT MIXTE D'INFORMATISATION COMMUNALE)

Madame le Maire soumet le montant de la participation syndicale de 2025 au Syndicat Mixte d'Informatisation des Communes des Vosges aux membres du Conseil municipal.

Ce montant s'élève 538.56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **INSCRIT** cette dépense au budget principal à l'article 6281.

AMET Monique,
Secrétaire de séance

GREMILLET Virginie,
Le Maire



République Française
Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges
Commune de Lépages sur Vologne

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 088-218802668-20250220-DE_002_2025-DE

S'LO

Séance du jeudi 20 février 2025 à 18 heures 00

Date de la Convocation : 15 février 2025 *vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de GREMILLET Virginie,*

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : GREMILLET Virginie PARADIS Philippe VILLEMIN Gérard AMET Monique HONORÉ Reynald TARDY Johann JACQUOT Jean-Paul LAHAYE Hervé PREVOT Dominique THIAVILLE Marié-Bénédicte

Représentés : EMERAUX Jessica représentée par VILLEMIN Gérard FREUDENBERGER Anne-Marie représentée par JACQUOT Jean-Paul GUERY Christophe représenté par PREVOT Dominique LUTIN-DELZERS Corinne représentée par THIAVILLE Marie-Bénédicte

Absents - excusés :

Secrétaire de séance : AMET Monique

DE 002 2025 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

Suite à la réception par Mme le Maire du courrier de M. le Sous-prefet de Saint-Dié-des-Vosges, daté du 27/01/2025.

Considérant l'extrait dudit courrier ci-dessous :

"Par délibérations du 18 Juillet 2024, le comité syndical du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Lépages-Decymont-Prey a fixé les tarifs de la cantine et de la garderie.

Par courriel du 9 décembre 2024, mes services vous faisaient part de l'absence d'inscription au statut de la compétence en matière "périscolaire" relevée par le bureau des finances locales et de l'intercommunalité de la préfecture et vous invitaient à régulariser la situation au plus vite.

Il convient en effet de rappeler que les activités périscolaires sont exclues du champ de la compétence "construction, entretien et fonctionnement [...] d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire" qui se focalise sur les activités scolaires constituant un service public obligatoire. Le transfert de la compétence "service des écoles" ou "bâtiments scolaires" au syndicat n'emporte donc pas le transfert de la compétence périscolaire.

Les activités périscolaires constituent un service public facultatif, relevant de la compétence de chaque commune, lesquelles peuvent le cas échéant, décider de les transférer en tout ou partie à un EPCI dans les conditions de droit commun prévues par l'article L.5211-17 du CGCT."

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

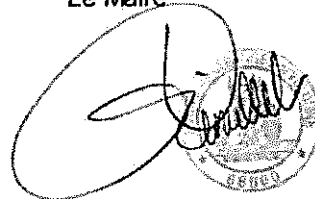
ID : 088-218802668-20250220-DE_002_2025-DE

SLOW

Après en avoir délibéré, suite à la lecture de ce courrier, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de transférer la compétence périscolaire (cantine/garderie) au SRPI.

AMET Monique,
Secrétaire de séance

GREMILLET Virginie,
Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grillet', is written over a circular official stamp. The stamp contains the name 'GREMILLET' and the number '85761'.



République Française
Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges
Commune de Lépages sur Vologne

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 088-218802668-20250220-DE_003_2025-DE

Séance du jeudi 20 février 2025 à 18 heures 00

Date de la Convocation: 15 février 2025
vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de GREMILLET Virginie,

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Pour: 12
Contre: 1
Abstention: 1

Présents : GREMILLET Virginie PARADIS Philippe VILLEMIN Gérard AMET Monique HONORÉ Reynald TARDY Johann JACQUOT Jean-Paul LAHAYE Hervé PREVOT Dominique THIAVILLE Marie-Bénédicte

Représentés : EMERAUX Jessica représentée par VILLEMIN Gérard FREUDENBERGER Anne-Marie représentée par JACQUOT Jean-Paul GUERY Christophe représenté par PREVOT Dominique LUTIN-DELZERS Corinne représentée par THIAVILLE Marie-Bénédicte

Absents - excusés :

Secrétaire de séance : AMET Monique

DE 003 2025 : NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE SUITE À DÉMISSION

Madame le Maire rappelle que suite à la démission de M.PREVOT Dominique, Conseiller Municipal, il convient de désigner un nouveau délégué représentant de la commune de Lépages-sur-Vologne.

M. TARDY Johann étant le seul candidat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** M. TARDY Johann a cette fonction.

AMET Monique,
Secrétaire de séance

GREMILLET Virginie,
Le Maire



République Française
Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges
Commune de Lépanges sur Vologne

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 088-218802668-20250220-DE_004_2025-DE

Séance du jeudi 20 février 2025 à 18 heures 00

Date de la Convocation: 15 février 2025
vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de GREMILLET Virginie,

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Présents : GREMILLET Virginie PARADIS Philippe VILLEMIN Gérard AMET Monique HONORÉ Reynald TARDY Johann JACQUOT Jean-Paul LAHAYE Hervé PREVOT Dominique THIAVILLE Marie-Bénédicte

Représentés : EMERAUX Jessica représentée par VILLEMIN Gérard FREUDENBERGER Anne-Marie représentée par JACQUOT Jean-Paul GUERY Christophe représenté par PREVOT Dominique LUTIN-DELZERS Corinne représentée par THIAVILLE Marie-Bénédicte

Pour: 14
Contre: 0
Abstention: 0

Absents - excusés :

Secrétaire de séance : AMET Monique

DE 004 2025 : RÉVISION DE LA DÉLIBÉRATION ATTRIBUANT UNE SUBVENTION AUX ENFANTS FRÉQUENTANT UNE COLONIE DE VACANCES

Considérant la délibération du 27/09/2014 relative à "**L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 50.00.- EUROS AUX ENFANTS DE LA COMMUNE DE LÉPANGES-SUR-VOLOGNE FRÉQUENTANT UNE COLONIE DE VACANCES.**"

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 14/12/2024 il a été convenu de modifier les modalités pour l'attribution de cette subvention au financement des séjours des jeunes administrés de Lépanges-sur-Vologne.

La délibération était la suivante :

"Madame le Maire demande au Conseil Municipal présent :

La validation d'une subvention d'un montant de 50.- € (CINQUANTE EUROS) accordée aux enfants de la Commune de Lépanges-sur-Vologne ayant participé à une colonie de vacances, sur présentation de justificatif de celle-ci et ce,

A L'EXCEPTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION FAMILIALE. "

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de reprendre tous les termes de la délibération ci-dessus et d'y ajouter la précision suivante : "**La demande doit être déposée en mairie dans l'année civile au cours de laquelle la colonie a eu lieu ."**

AMET Monique,
Secrétaire de séance

GREMILLET Virginie,
Le Maire



République Française
Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges
Commune de Lépages sur Vologne

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 088-218802668-20250220-DE_005_2025-DE

SLOW

Séance du jeudi 20 février 2025 à 18 heures 00

Date de la Convocation: 15 février 2025 *vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de GREMILLET Virginie,*

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Présents : GREMILLET Virginie PARADIS Philippe VILLEMIN Gérard AMET Monique HONORÉ Reynald TARDY Johann JACQUOT Jean-Paul LAHAYE Hervé PREVOT Dominique THIAVILLE Marie-Bénédicte

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Représentés : EMERAUX Jessica représentée par VILLEMIN Gérard FREUDENBERGER Anne-Marie représentée par JACQUOT Jean-Paul GUERY Christophe représenté par PREVOT Dominique LUTIN-DELZERS Corinne représentée par THIAVILLE Marie-Bénédicte

Absents - excusés :

Secrétaire de séance : AMET Monique

DE 005 2025 : ACHAT DE PETITS MATÉRIELS

Madame le Maire fait part aux conseillers de la nécessité de remplacer une batterie avec son chargeur défectueux alimentant les outils utilisés par les agents techniques (débroussailleuse, souffleur...).

-

3 devis sont présentés :

- Vert Loisirs (Bolmont) - **Total H.T : 1250,00€**
- Pagot Caput SAS (ex Gremillet) - **Total H.T : 1075.96€**
- Petitjean - **Total H.T : 1075.54€**

Après discussion, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'acheter la batterie à Pagot Caput SAS pour un montant de 1075.96€ H.T.

AMET Monique,
Secrétaire de séance

GREMILLET Virginie,
Le Maire



République Française
Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges
Commune de Lépages sur Vologne

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 088-218802668-20250220-DE_006_2025-DE

Séance du jeudi 20 février 2025 à 18 heures 00

Date de la Convocation: 15 février 2025 *vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de GREMILLET Virginie,*

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Présents : GREMILLET Virginie PARADIS Philippe VILLEMIN Gérard AMET Monique HONORÉ Reynald TARDY Johann JACQUOT Jean-Paul LAHAYE Hervé PREVOT Dominique THIAVILLE Marie-Bénédicte

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Représentés : EMERAUX Jessica représentée par VILLEMIN Gérard FREUDENBERGER Anne-Marie représentée par JACQUOT Jean-Paul GUERY Christophe représenté par PREVOT Dominique LUTIN-DELZERS Corinne représentée par THIAVILLE Marie-Bénédicte

Absents - excusés :

Secrétaire de séance : AMET Monique

DE 006 2025 : ACHAT DE PETITS MATÉRIELS

Madame le Maire fait part aux conseillers de la nécessité d'acquérir une débroussailleuse adaptée à l'employée communale.

4 devis sont présentés :

- Vert Loisirs (Bolmont) - **Total H.T : 599.17€**
- Pagot Caput SAS(ex Gremillet) - **Total H.T : 595,00€**
- Petitjean - **Total H.T : 651,59€**
- Dona Frères - **Total H.T : 698.33€**

Après discussion, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'acheter la débroussailleuse à Pagot Caput SAS pour un montant de 595.00€ H.T.

AMET Monique,
Secrétaire de séance

GREMILLET Virginie,
Le Maire



République Française
Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges
Commune de Lépauges sur Vologne

Séance du jeudi 20 février 2025 à 18 heures 00

Date de la Convocation: 15 février 2025 *vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de GREMILLET Virginie,*

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Pour: 14
Contre: 0
Abstention: 0

Présents : GREMILLET Virginie PARADIS Philippe VILLEMIN Gérard AMET Monique HONORÉ Reynald TARDY Johann JACQUOT Jean-Paul LAHAYE Hervé PREVOT Dominique THIAVILLE Marie-Bénédicte

Représentés : EMERAUX Jessica représentée par VILLEMIN Gérard FREUDENBERGER Anne-Marie représentée par JACQUOT Jean-Paul GUERY Christophe représenté par PREVOT Dominique LUTIN-DELZERS Corinne représentée par THIAVILLE Marie-Bénédicte

Absents - excusés :

Secrétaire de séance : AMET Monique

DE 007 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire consistant à identifier une zone 30 au centre du village, Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir des subventions auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **AUTORISE** à l'unanimité Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

AMET Monique,
Secrétaire de séance

GREMILLET Virginie,
Le Maire